

LOCATIONS SAISONNIERES

TTC *

PROPRIETAIRE	
1. Honoraires de gestion	13,04 % sur le prix brut Propriétaire
LOCATAIRE	
1. Honoraires de location	13.04% + 3.51 % sur le prix brut Locataire
2. Frais de dossier	45 €

TRANSACTION (VENTE) à la charge du vendeur

TTC * du prix de vente

De 0 à 25 000 €	10%
De 25 000 € à 47 000 €	8%
De 47 000 € à 137 000 €	7%
De 137 000 € à 307 000 €	6,4%
De 307 000 € à 460 000 €	5,5%
Au dessus de 460 000 €	5%
Estimations	110 €

SYNDIC

Gestion courante incluse dans le forfait annuel

(selon configuration du bien à administrer, équipements collectifs, personnel de l'immeuble...)

1. Immeuble à destination totale d'habitation > 10 lots	Entre 120€ HT et 180 € HT/lot Soit entre 144€ TTC et 216€ TTC/lot Sur demande de devis
2. Immeuble à destination totale d'habitation < 10 lots	≥ 1 600€ HT soit 1920€ TTC sur demande de devis
Vacation heures ouvrables	
1. Collaborateur	55€ HT/heure, soit 66€ TTC/heure
2. Syndic	75€ HT/heure, soit 90€ TTC/heure
Vacation heures non ouvrables	
1. Collaborateur	75€ HT/heure, soit 90€ TTC/heure
2. Syndic	150€ HT/heure, soit 180€ TTC/heure
Prestation individuelle : état daté (les autres prestations individuelles sont indiquées dans le catalogue)	250€ HT soit 300€ TTC A la charge du copropriétaire
Location de salles chez le syndic < 10 personnes	54€ HT soit 60€ TTC
Tirage des documents en noir et blanc	0,31€/copie
Prestations variables (travaux exceptionnels...)	Sur demande de devis Consultez notre catalogue détaillé

* TVA selon le taux en vigueur de 20 %

HONORAIRES DE GESTION ET LOCATION au 12.10.2018

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

	Pourcentages calculés sur le quittrancement	
	Hors Taxes	Toutes taxes comprises *
Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	8,36 %	10,03 %
Locaux meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	8,36 %	10,03 %
Garantie de paiement des loyers impayés	/	2.20 %
Gestion des contrats d'assurance (en sus des honoraires de gestion)	0.58 %	0.70 %
Autres locaux (garage, entrepôt...)	8,36 %	10,03 %
Prestations particulières/honoraires annexes en gestion	Sur demande de devis	
Vacation pendant les heures ouvrables		
1. Gérant	75 €	90 €
2. Collaborateur	55 €	66 €
3. Secrétaire	30 €	36 €

PRESTATIONS PRINCIPALES DE LOCATION TTC

	Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989							
	surf ≤ 50 m ²		51 m ² ≤ surf ≤ 70 m ²		71 m ² ≤ surf ≤ 95 m ²		surf ≥ 96 m ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
1. Entremise et négociation	100 €	néant	100 €	néant	100 €	néant	100 €	néant
2. Visites, constitution dossier locataire et rédaction du bail	8 € / m ²	8 € / m ²	6 € / m ²	6 € / m ²	5.5 € / m ²	5.5 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²
3. Etat des lieux d'entrée	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²

Locaux de droit commun

1. Négociation	6.27 % du loyer annuel	Bailleur
2. Constitution dossier locataire, rédaction du bail		
3. Etat des lieux d'entrée	6.27 % du loyer annuel	Locataire

* TVA selon le taux en vigueur de 20 %

AGENCE PETIT – 55 avenue de Paris – BP 31 – 40 150 HOSSEGOR - Tél : 05.58.43.54.42 – Fax : 05.58.43.95.20

Mail : agencepetit@wanadoo.fr – Site : www.orpi.com/agencepetit et www.agencepetit.com - Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n°08044894

SARL au capital de 7622 € - Siret 415 290 170 000 18 R.C. DAX – Carte professionnelle n°CPI 4002 2016 000 009 392 délivrée par la CCI des Landes – Adhérent n° 7423 GALIAN

Orpi

Des femmes et des hommes
pour votre bien

Agence Petit


